

## **ANNEXE 1 au dossier de présentation pour la presse au sujet du lancement du 2<sup>e</sup> tour du PIC EQUAL**

### **Présentation des axes prioritaires avec une esquisse des mesures cofinancées pour l'exercice 2004 - 2006:**

Axe prioritaire I: Capacité d'insertion professionnelle :

**Thème choisi :** *faciliter l'accès au marché de l'emploi de ceux qui éprouvent des difficultés à s'intégrer ou à se réintégrer dans un marché du travail qui doit être ouvert à tous.*

**Mesure :** Faciliter l'accès au marché de l'emploi de personnes exclues du marché de l'emploi et exclues de la société ordinaire, de personnes très éloignées du marché de l'emploi à l'aide :

- d'actions d'orientation
- de formation,
- d'accompagnement et de suivi à long terme.

Il s'agit de toucher :

- les toxicomanes,
- les délinquants,
- les sans domicile fixe, et
- d'autres personnes qui se trouvent dans une situation pareille – à l'exception toutefois des personnes handicapées qui bénéficient déjà de cofinancements importants dans le cadre de l'Objectif 3 du Fonds Social Européen.

Les **toxicomanes** bénéficient jusqu'à présent d'actions de prévention et de sensibilisation y compris d'actions de prévention destinées à un public plus large. Vu le cadre proposé par la Commission - actions en lien avec une (ré-)intégration professionnelle - et vu les besoins constatés au Luxembourg, il est urgent de mettre en place des structures d'orientation, de formation (y compris d'orientation, de préformation, de stages etc.), d'encadrement et de suivi des personnes

souffrant d'une dépendance de drogues. Les consommateurs de drogues illicites et à haut risque sont ceux qui souffrent le plus d'une exclusion sociale et pour lesquels les places disponibles sont largement insuffisantes. Un partenariat à large spectre s'impose vu la multitude de problèmes liés à une prise en charge ciblée.

S'agissant de la situation des **détenus** et des jeunes délinquants dans le cadre du programme EQUAL, il s'agit notamment :

- d'améliorer la qualité du système d'activation professionnelle, de mettre à la disposition des détenus des possibilités de formation continue, si possible qualifiantes, ceci notamment pour le CPL où les déficits sont les plus flagrants ;
- d'appliquer, d'évaluer après une période d'expérimentation et de généraliser l'application du concept élaboré en matière de scolarisation des mineurs du CPL ;
- de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des modes d'activation des détenus en prévention, qu'il s'agisse de formations (continues et, si possible, qualifiantes) ou de mises au travail en vue d'une réintégration professionnelle après la sortie. A partir de la rentrée 2000/01, l'apprentissage de 9 métiers se fait sous forme modulaire, ce qui permettra même aux détenus de courte durée ainsi qu'aux détenus en prévention de terminer certains modules et d'achever la formation après la sortie.

Pour les **sans-abri**, il s'agit de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer une mesure de préparation qui serait préalable à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'insertion professionnelle (préformation, formation, stage, apprentissage, mise au travail etc.). A l'aide d'une telle mesure, il serait urgent de voir de plus près les raisons sous-jacentes à l'absence de domicile fixe et à l'exclusion sociale en général, qu'il s'agisse de problèmes d'ordre pragmatique ou de problèmes psychosociaux.

Afin d'améliorer la connaissance du domaine en question, il s'agit de pallier à l'inexistence d'une banque de données. Etant donné que pour l'ensemble des mesures décrits plus haut, il s'agit du même

phénomène d'un éloignement extrême du marché de l'emploi, d'une situation précaire très prononcée, une banque de données commune serait la formule la plus adaptée ; vu l'existence d'une telle base dans le domaine de la toxicomanie, il serait logique de penser à une application et adaptation à des fins d'une utilisation généralisée.

Ceci constituerait une excellente base pour un observatoire de l'exclusion sociale. Quant aux toxicomanes, il existe une très bonne base de données reliant tous les promoteurs qui œuvrent dans ce domaine.

**En général**, l'offre destinée aux bénéficiaires ultimes sera du type de préparation à un plan d'insertion professionnelle, de formation scolaire et professionnelle, précédée d'une orientation approfondie, accompagnée et suivie d'un encadrement suffisamment intense, qui sera prolongé après la sortie de l'institution. Par ailleurs, il s'agit également de concevoir des actions à l'égard de bénéficiaires secondaires : de sensibiliser donc les employeurs à l'égard des besoins spécifiques et de les informer des apports supplémentaires des actions cofinancées.

### Axe prioritaire I: exclusion sociale

Objectif/s global/aux	Objectifs spécifiques	Mesures	Usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Faciliter l'accès au marché de l'emploi de ceux qui éprouvent des difficultés à s'intégrer ou à se réintégrer dans un marché du travail qui doit être ouvert à tous.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter l'employabilité des personnes exclues du marché de l'emploi</li> <li>• Augmenter l'employabilité des personnes vivant en exclusion professionnelle et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de préparation à un plan d'insertion</li> <li>• Mesures d'orientation et/ou</li> <li>• Mesures de préformation et/ou</li> <li>• Mesures de formation, dans la mesure du possible qualifiante (apprentissage) et/ou</li> <li>• Mesures d'insertion professionnelle (stages, contrats à l'essai, mentoring etc.) et/ou</li> <li>• Mesures d'encadrement</li> <li>• Mesures de suivi à long terme</li> <li>• Mesure de conception et de mise en œuvre d'une banque de données</li> </ul>	<p>Usagers ultimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des toxicomanes (drogues licites et illicites)</li> <li>• des détenus et ex détenus</li> <li>• des personnes sans domicile fixe</li> <li>• et d'autres éprouvant des problèmes d'insertion professionnelle du même type</li> </ul> <p>usagers secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel encadrant</li> <li>• personnel responsable du volet statistique</li> <li>• entreprises</li> <li>• autres associations</li> </ul>

## Axe prioritaire IV: Concilier vie familiale et professionnelle

**Thème choisi :** *concilier vie familiale et vie professionnelle et favoriser la réintégration des hommes et des femmes qui ont quitté le marché du travail, en développant des formes plus efficaces et plus flexibles d'organisation du travail et de services d'aide aux personnes.*

**Mesure :** Trouver, mettre en œuvre, expérimenter de nouveaux modes de garde d'enfants et/ou d'améliorer les réseaux existants surtout d'un point de vue qualitatif. Tout ceci afin de faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi. Il va de soi qu'avec ces actions, on doit tenir compte des conditions actuelles de garde.

Avec les actions cofinancées sous cet axe, il s'agit

- de pallier au manque de places de garde soit par le lancement de nouveaux systèmes de garde ou par l'amélioration du système d'assistantes maternelles,
- de faciliter ainsi l'accès des femmes rentrantes au marché de l'emploi,
- d'améliorer le niveau de formation des assistantes maternelles par des formations ciblées et qualifiantes visant leur réintégration professionnelle future (éventuelle) en institution de garde publique ou privé,
- d'améliorer la qualité de la garde dans l'optique des enfants pris en charge,
- d'informer les femmes/hommes concernés des désavantages des arrangements au noir et des conditions des réseaux officiels quant à la garde à domicile (assistantes maternelles).

Les besoins suivants sont ceux par rapport auxquels le PDD doit concevoir sa demande de concours:

- trouver de nouveaux systèmes de garde et/ou améliorer les systèmes existants afin de faciliter la réintégration professionnelle des femmes rentrantes:

Il s'agit moins de développer le système actuel soutenu par le Ministère de la Famille mais beaucoup plus d'expérimenter et de lancer de nouveaux modes de garde.

A titre d'exemple, il existe un réseau de « Tagesmütter ». Des formations intensives en début d'activité ainsi que des formations continues en cours d'activités pourraient être conçues comme modules menant vers un diplôme d'éducateur, ce qui permettrait aux assistantes maternelles d'intégrer un jour une institution de garde après les années d'éducation familiale.

Les enfants gardés tout comme les « Tagesmütter » bénéficieraient en termes de qualité de garde et de qualification professionnelle.

Des actions «privées», promues par des particuliers (crèches, garderies privées, entreprises lançant un système de garde pour leur personnel etc.) bénéficieraient également d'un cofinancement - à condition de présenter un projet innovateur.

- **de courtes formations/séances d'information destinées aux décideurs politiques communaux** seraient souhaitables, à l'aide desquelles des actions de sensibilisation et d'information pourraient être réalisées. Il s'agirait d'un côté de mieux sonder les besoins communaux en termes de garde et d'un autre côté de sensibiliser les décideurs politiques, les entreprises en matière de besoins, d'abus, d'un fonctionnement non déclaré et insatisfaisant par exemple du réseau d'assistantes maternelles afin de proposer un apport qualitatif en matière de formation professionnelle, de création de réseaux etc. et d'intégration dans des réseaux existants.
- Des actions supplémentaires en termes d'**organisation du travail, notamment en termes d'organisation du temps de travail en lien avec un système de garde** seraient souhaitables.

Il est évident qu'un PDD à large spectre s'impose pour répondre aux défis esquissés dans les trois sous mesures; des actions de conception

conjointe, d'information et de sensibilisation devraient être lancées par le PDD et l'assistance technique. Les différents promoteurs intégrés au PDD responsable de cette mesure devraient se concerter pour informer/sensibiliser et savoir toucher aussi bien les décideurs politiques communaux que les entreprises, les associations impliquées dans la garde, les parents concernés et les assistantes maternelles au stade actuel encore non déclarées.

#### Axe prioritaire IV: concilier vie familiale et professionnelle

Objectif/s global/aux	Objectifs spécifiques	Mesures	Usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Concilier vie familiale et vie professionnelle</i></li> <li>• <i>Favoriser la réintégration des hommes et des femmes qui ont quitté le marché du travail, en développant des formes plus efficaces et plus flexibles d'organisation du travail et de services d'aide aux personnes</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver de nouveaux modes de garde / améliorer les systèmes existants</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre de courtes formations/ informations destinées aux décideurs communaux</li> <li>• Concevoir de nouveaux modes d'organisation du travail <i>en lien</i> avec un système de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de conception d'organisation et de la formation</li> <li>• Mesure d'orientation</li> <li>• Mesures de formation</li> <li>• Mesure d'encadrement et de suivi</li> <li>• Mesure de conception et d'expérimentation de formations destinées aux décideurs communaux</li> </ul> <p>Mesure de conception et d'expérimentation de nouveaux modes d'organisation du travail <i>et</i> de garde d'enfants</p>	<p>Bénéficiaires ultimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• femmes et hommes impliqués dans la garde d'enfants comme parents ou comme assistantes maternelles</li> <li>• assistantes maternelles non déclarées</li> </ul> <p>Bénéficiaires secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décideurs politiques</li> <li>• entreprises</li> <li>• associations</li> </ul>

## Axe prioritaire V: Demandeurs d'asile:

**Thème choisi :** *augmenter l'employabilité des demandeurs d'asile dans une optique de retour et, le cas échéant, d'intégration définitive au Luxembourg*

**Mesure :** Vu les limites dans le temps du séjour des demandeurs d'asile, il est nécessaire d'offrir des formations sous forme modulaire en vue de l'obtention d'une qualification ultérieure, soit dans le pays d'origine, soit dans le pays d'accueil.

Les besoins suivants sont ceux par rapport auxquels le PDD doit concevoir sa demande de concours :

- Offrir des **formations continues** et, si possible, **qualifiantes**, qui, vu les conditions de séjour et de travail limitées dans le temps (dû à l'instruction des dossiers de demandes d'asile selon la convention de Genève) doivent être modulaires; ces formations devront probablement se faire en système scolaire, car sans permis de travail (législation actuelle). L'optique principale est celle du retour des demandeurs d'asile - la situation de la plupart des demandeurs. L'offre doit également être adaptée aux besoins de ceux/celles qui obtiennent au cours de la formation entamée le statut de réfugié et qui resteront au Luxembourg, participant alors aux formations dans une optique d'intégration professionnelle définitive. La conception des formations suivra donc les grandes lignes d'une optique de retour dans le cas de demandeurs d'asile, dont le dossier est en instruction. Uniquement pour ceux/celles ayant obtenu en cours de formation EQUAL le statut de réfugié reconnu les formations se réaliseront dans une optique d'intégration professionnelle dans le marché de l'emploi intérieur.

En parallèle à cette offre spécifique, il est utile de proposer des cours de langue adaptés et un encadrement suffisamment approfondi pour que les formations puissent se dérouler dans de meilleures conditions.

- Concevoir des **approches pédagogiques pour des jeunes demandeurs d'asile** qui intègrent l'école luxembourgeoise vers la fin de leur scolarité. Les limites dans le temps devront également faire partie intégrante de cette conception vu les conditions d'instruction des dossiers. Le contenu des programmes devrait être adapté à la perspective du retour.

### Axe prioritaire V: demandeurs d'asile

Objectif/s global/aux	Objectifs spécifiques	Mesures	Usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Augmenter l'employabilité des demandeurs d'asile dans une optique de retour et, le cas échéant, d'intégration définitive au Luxembourg</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et réaliser des formations modulaires destinées aux demandeurs d'asile</li> <li>• concevoir et réaliser des parcours scolaires destinés aux jeunes demandeurs d'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mesure d'orientation</li> <li>• mesure de préformation</li> <li>• mesure de formation qualifiante (ou non qualifiante)</li> <li>• mesure de stage professionnel</li> <li>• mesure d'encadrement et de suivi</li> <li>• mesures de conception et de réalisation de parcours scolaires</li> </ul>	<p>Bénéficiaires ultimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• demandeurs d'asile adultes</li> <li>• demandeurs d'asile adultes femmes</li> <li>• jeunes demandeurs d'asile</li> </ul> <p>Bénéficiaires secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• enseignants</li> <li>• parents</li> </ul>

